

Communiqué de presse du 14 octobre 2015

Réfugiés dans les universités suisses

L'UNES salue la déclaration d'intention du 17.09.2015 de swissuniversities de devenir actif dans le domaine de l'admission des réfugiés dans les hautes écoles suisses. Dans ce domaine, il y a une nécessité d'agir. En plus de l'admission, il convient aussi d'éliminer d'autres barrières qui empêchent les réfugiés de continuer leur formation.

L'accès aux hautes écoles est en théorie accordé aux réfugiés et assuré de manière provisoire. Cependant, les critères d'admission sont souvent difficiles à satisfaire. L'UNES considère qu'il faut agir contre ce problème. Il faut un accès simplifié pour les personnes venant de pays en crise.

Souvent, l'admission échoue car les réfugiés ne peuvent pas prouver leur statut d'étudiant ou leurs diplômes ne sont pas reconnus par les universités suisses. Toutefois, l'admission ne constitue pas le seul obstacle. Il existe d'autres problèmes comme le manque d'informations, une méconnaissance de la langue locale ou des difficultés financières. Il faut des aides substantielles dans tous ces domaines.

Il est important de nous montrer solidaire avec les réfugiés et de contribuer à améliorer leur situation. L'UNES soutient le communiqué de swissuniversities. Les conditions d'admission relèvent de l'autonomie des hautes écoles et de leurs décideurs. Ce sont donc ses institutions qui sont compétentes pour prévoir des procédures d'admission simplifiées. Du point de vue de l'UNES, il faut aussi agir sur d'autres sources de problèmes (information, langue et soutien financier). Dans cette perspective, le devoir d'action revient à la Confédération et aux cantons. Il faut prendre des mesures immédiates et substantielles, il est temps de nous montrer solidaire. L'éducation et la formation participent à la réussite de l'intégration. Une intégration, qui est importante pour l'avenir de notre société.

Pour l'UNES,
Friedrich Stucki (de)
Sarah Burckhardt (fr)